

Dombasle ANIM

Ville de Dombasle

Concours du plus joli dessin au PÈRE NOËL

Date limite de dépôt 25 DÉCEMBRE

Ouvert aux enfants
de Dombasle de 3 à 8 ans

RÈGLEMENT SUR
ville-dombasle.fr



RÈGLEMENT : CONCOURS DU PLUS JOLI DESSIN AU PÈRE NOËL

Ouvert aux enfants de Dombasle de 3 à 8 ans



POUR PARTICIPER AU CONCOURS

Il faut que chaque dessin soit déposé dans la boîte aux lettres avant le 25 décembre minuit.

Les dessins seront relevés le 26 décembre.

Le dessin doit obligatoirement représenter Noël, le Père Noël ou la magie de Noël.

PARTICIPATION INDIVIDUELLE

2 gagnants (1 fille et 1 garçon) par catégorie : de 3 à 4 ans, de 5 à 6 ans et de 7 à 8 ans.

Les dessins devront porter les indications suivantes : Nom-prénom, date de naissance de l'enfant ET adresse, email, numéro de téléphone d'un parent. Ces renseignements sont nécessaires pour participer mais resteront confidentiels. Sans ces informations, le dessin ne sera pas retenu.

PARTICIPATION COLLECTIVE

1 entité gagnante : classes de maternelle de Dombasle, crèche, enfants allant aux mercredis récréatifs de la MJC Jean Monnet. Fournir un seul dessin (format libre) à déposer à l'accueil de la mairie. Le dessin collectif doit comporter les renseignements suivants : Nom de l'entité (classe, école, crèche, ACM) ; nom de l'adulte encadrant ; nombre d'enfants ayant participé et tranche d'âges.

LE JURY

Le jury sera composé des enfants élus au Conseil Municipal d'Enfants et des adultes encadrants. Il se réunira juste après Noël.

LES GAGNANTS

Les 7 gagnants seront avertis par téléphone ou par email/courrier/sms.

Les dessins pourront faire l'objet d'une publication sur le Dombasl'info, compte Facebook de la Ville ou tout autre support municipal : les personnes ne le désirant pas devront le signaler au dos du dessin à l'encre rouge. Merci

Info & Contact : 03 83 18 34 34 - jeunesse@ville-dombasle.fr

  Ville de Dombasle-sur-Meurthe

